



CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 12 rue Saint Amand

75505 Paris Cedex 15

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-ft-orange.org

Communiqué du 29 avril 2010

Résultats financiers France Télécom-Orange : Contrairement à l'international, la France résiste. La régulation et les taxes plombent le développement.

Les résultats du 1^{er} trimestre n'incitent pas à l'optimisme :

- le Chiffre d'Affaires est en baisse, en Europe et sur l'activité Entreprises ;
- la France pèse de plus en plus lourd dans le CA d'un Groupe pourtant à vocation internationale ;
- la profitabilité est affectée par les effets de la régulation et les taxes, toujours plus nombreuses, tandis que l'intensification de la concurrence alourdit les frais commerciaux ;
- les investissements sont retardés, ce qui affectera le dynamisme de l'activité dans les mois à venir.

Par effet mécanique, l'endettement du Groupe repart à la hausse.

Le montant des dividendes qui restent à verser au titre de l'exercice 2009, et qui contribuent à cet endettement, n'en est que plus scandaleux et incompréhensible. Dans la conjoncture économique actuelle, le Groupe France Télécom a au contraire besoin de toutes ses ressources pour assurer sa pérennité et son déploiement sur de nouveaux marchés. C'est pourquoi la CFE-CGC/UNSA réitère sa demande de baisse des dividendes.

Un recul inquiétant en Europe et sur l'activité Entreprises

Hors la France qui se maintient, force est de constater que la stratégie internationale est en échec dans la plupart des pays d'Europe.

En Espagne, le nombre de clients mobiles est en baisse, et aucun client n'a été gagné sur le haut débit ADSL au premier trimestre, après une baisse continue durant l'année 2009. La difficulté de la marque Orange à s'implanter sur le marché espagnol pose une nouvelle fois la question des modalités d'achat d'Amena, dont le prix exorbitant n'est certainement pas amorti par les résultats d'activité.

Au Royaume Uni, Orange est sans doute le seul opérateur à continuer de perdre des clients ADSL, et la revente des infrastructures à BT signe la fin des ambitions du Groupe dans le haut débit. Mais Orange perd également des clients mobiles. Quelle sera la stratégie de marque après le rapprochement avec T-Mobile ? La belle marque Orange pourrait-elle disparaître du paysage britannique ?

En Pologne, l'activité mobile se redresse, mais la base client ADSL continue de décroître. Et comme dans tous les autres pays d'Europe, France comprise, l'ARPU baisse. Sans doute en lien avec la conjoncture économique qui affecte le pouvoir d'achat des clients.

Le recul de l'activité Entreprises est également inquiétant. Le lien avec la conjoncture économique est là aussi évident, et la décroissance des activités traditionnelles a été anticipée de longue date. Après une bonne performance en 2009, on peut cependant s'interroger sur la capacité à s'implanter durablement dans les nouveaux services à valeur ajoutée, qui sont pourtant au cœur des ambitions d'Orange Business Services.

Les marchés émergents pèsent encore un poids marginal dans l'activité du Groupe

Si la croissance est dynamique en pourcentage, les volumes d'activité concernés restent modestes. Le faible niveau d'ARPU, alors qu'il est nécessaire d'investir de manière continue dans le déploiement des réseaux, rend la rentabilité incertaine... sans même parler de l'instabilité économique et politique de ces marchés, qui rend le pilotage d'autant plus délicat.

Quelle sera l'issue des « discussions amicales » ouvertes avec le gouvernement local, alors que l'exploitation opérationnelle de l'ex opérateur historique Telkom Kenya laisse apparaître de fortes distorsions entre les actifs présentés lors du rachat et la réalité concrète ?

En Égypte, si l'on peut se féliciter que le conflit avec Orascom Telecom soit enfin résolu, l'accord sera coûteux, et on ne sait pas encore s'il permettra à la marque Orange de s'afficher enfin sur les rives du Nil.

La rentabilité et le développement sont affectés par la régulation et les taxes

Sur l'année 2010, l'impact négatif de la régulation sera d'environ 1 milliard d'euros sur le Chiffre d'Affaires du Groupe. En France notamment, l'État semble avoir identifié une nouvelle « vache à lait » chez les opérateurs de télécommunications. Les nouvelles taxes coûtent 28 millions d'euros sur le seul premier trimestre, et de nouveaux projets sont à l'étude pour alourdir encore la note des opérateurs.

Dans le même temps, l'intensification de la concurrence, voulue par les régulateurs nationaux et européens, alourdit les frais commerciaux, quand elle n'empêche pas tout simplement le développement de l'activité.

En tant qu'opérateur historique, France Télécom est en effet régulièrement freiné. Il ne peut pas fixer librement tous ses tarifs, en particulier dans le domaine du fixe et de l'Internet, où il se retrouve régulièrement obligé de vendre plus cher qu'il ne le souhaiterait. Les effets en deviennent de plus en plus sensibles, notamment sur les acquisitions de clients haut débit fixe.

Et sous prétexte de ne pas obliger ses concurrents à investir dans de nouveaux équipements, il ne peut pas déployer son plan d'augmentation des débits ADSL dans les zones peu denses. C'est pourtant un enjeu réel d'aménagement du territoire, alors que la Fibre ne pourra peut être jamais s'y implanter faute de rentabilité.

Le niveau exorbitant des dividendes est un boulet financier injustifiable

Alors que France Télécom doit simultanément faire face aux impacts de la conjoncture économique, d'une régulation et de nouvelles taxes qui pèsent sur sa rentabilité, et d'investissements nouveaux (la Fibre en France et les réseaux mobiles partout dans le monde), le niveau des dividendes versés aux actionnaires apparaît aujourd'hui d'autant plus scandaleux.

Rappelons qu'avec un dividende à 1,40 € par action, France Télécom distribuera au titre de 2009 plus que ses bénéfices consolidés : **3,65 milliards d'euros pour les actionnaires**, alors que **le résultat net consolidé n'est que de 3,47 milliards d'euros**.

Rappelons également que la crise financière, qui se traduit aujourd'hui par un ralentissement de l'activité économique, est bien le fait des marchés financiers. Comment justifier qu'on continue de leur servir un tel niveau de dividende dans un tel contexte ?

Comment, en assumant la charge d'un tel dividende, l'entreprise pourra-t-elle à la fois faire face à ses investissements, aux acquisitions (même « sélectives ») annoncées pour renforcer ses positions internationales, et poursuivre la réduction de la dette ?

Depuis plusieurs mois, la CFE-CGC/UNSA demande au Conseil d'administration et aux actionnaires la baisse immédiate du niveau des dividendes (à 0,5 euros au lieu de 1,40), qui saignent actuellement l'entreprise, au détriment de l'investissement et du désendettement.

L'État, qui en touchera 27% en tant qu'actionnaire principal (devant les salariés qui détiennent 4% du capital), ne devrait-il pas se montrer raisonnable et diminuer ses exigences en la matière, alors même qu'il bénéficie des nouvelles taxes, et qu'il va toucher les pénalités infligées à France Télécom au titre de la taxe professionnelle antérieure à 2003, soit plus d'1 milliard d'euros ?

Contacts :

- Sébastien CROZIER, élu de la CFE-CGC/UNSA au Comité Central d'Entreprise de France Télécom (06 86 27 32 72) - sebastien.crozier@cfecgc-uns-ft-orange.org

- Pierre MORVILLE, Délégué Syndical Central CFE-CGC/UNSA de France Télécom-Orange
(06 62 22 78 35) - pierre.morville@cfecgc-uns-ft-orange.org